



Règlement du Championnat Régional Côtier de l'Occitanie P-M 2022/2023

Cette compétition « *Championnat Régional Occitanie-Pyrénées Méditerranée* » est organisée **la LIGUE FFSS Occitanie P-M** avec l'appui de l'Association Maîtres Nageurs Sauveteurs du Languedoc.

Elle est inscrite au calendrier fédéral et est qualificative pour les Championnats de France **Côtiers** de sauvetage sportif.

Elle se déroulera les 1er et 2 juillet 2023.

Conditions d'engagement

- Compétition ouverte aux compétiteurs des catégories « Avenirs à Masters » licenciés dans un club de la Région Occitanie P-M.

Il en va de la responsabilité de chaque club de n'engager sur les épreuves que des compétiteurs en capacité de réaliser l'épreuve en toute sécurité.

Attention :

La capacité d'accueil est de 280 compétiteurs maximum.

Priorité sera faite aux compétiteurs en recherche de qualification nationale pour les Championnats de France Côtiers Jeunes (Benjamins/Minimes) et Cadet et +.

Les Avenirs/Poussins peuvent être engagés si leur niveau le permet.

La catégorie Masters pourra participer si le nombre total de compétiteurs engagés le permet.

Lieu de de la compétition

Plage de La Fontaine

Promenade du Lido

(lieu exact à confirmer ultérieurement)

Programme de de la compétition

Jour 1 : Samedi 1er juillet

Accueil des clubs : 07h30

Début des épreuves : 08h30

Epreuves :

- MATIN:
 - SPRINT (Benjamins à Masters)
 - NAGE (TC)
 - BOARD (TC)
- APRÈS-MIDI:
 - SURF-SKI (Minimes à Masters)
 - Séries MINI COMBINÉ et OCEANMAN

Jour 2 : Dimanche 2 juillet

Accueil des clubs : 07h30

Début des épreuves : 08h30

- MATIN:
 - BEACH FLAGS (TC)
- APRÈS-MIDI:
 - Finales MINI COMBINÉ (Avenirs à benjamins)
 - OCEANMAN (Minimes à Masters)

Règlement des épreuves

La réglementation est celle de la FFSS en vigueur au jour de la compétition.

Les épreuves seront courues par SÉRIES ou FINALE DIRECTE.

Pour les épreuves « MER », des catégories ou sexes d'une même catégorie pourront être regroupés.

L'ordre des épreuves de la journée sera établi à l'issue des engagements et plusieurs sites « MER » et « SABLE » pourront être montés en fonction du nombre de compétiteurs engagés, de la composition du jury et du temps imparti pour le bon déroulement de la compétition.

Site de compétition et respect des zones balisées

Les SITES de compétitions sont déterminés par le club support organisateur et les officiels référents de la compétition. Le seul interlocuteur est le capitaine d'équipe de chaque club participant.

Pour le bon déroulement de toute la manifestation et afin de garantir les meilleures conditions de courses aux athlètes, il est demandé aux accompagnateurs, parents et public, le respect le plus strict des zones de compétitions et des zones balisées ou interdites.

En cas d'incident, la structure concernée sera tenue pour responsable et pourra se voir exclue du site de compétition.

Une accréditation temporaire est fournie au photographe dans la mesure où la demande est faite à l'organisateur. Elle est à demander par le club d'appartenance ou individuellement à l'organisateur avant le début de la manifestation.

Classement et récompenses

Classement individuel : les trois premiers compétiteurs de chaque catégorie par sexe, au cumul des points obtenus sur les six épreuves. En cas d'égalité de points, le nombre de premières places (et ainsi de suite) départagera les compétiteurs.

Le classement club : les 3 premiers Clubs de la Région Occitanie P-M au total général des points sur les 3 Championnats Régionaux.

Matériel et déroulé des épreuves

- Chaque structure devra disposer du matériel (paddle, nipper et surf-ski) en nombre nécessaire pour d'éventuels regroupements de catégories lors des courses.
- Les forfaits sont à déclarer dès l'arrivée sur le site de la compétition.
- Les compétiteurs devront faire preuve de vigilance et de réactivité quant à l'annonce des épreuves, catégories et séries concernées et ce, afin de permettre le bon déroulement de la compétition.

Officiels/Comité de course

Les officiels devront être engagés sur la compétition et selon la règle régionale établie :

- de 2 à 5 compétiteurs : 1 officiel
- de 6 à 10 compétiteurs : 2 officiels
- de 11 à 15 compétiteurs : 3 officiels
- 1 officiel supplémentaire par tranche de 10 compétiteurs supplémentaires.

Le repas des officiels est pris en charge par le club organisateur avec le soutien de la Ligue FFSS Occitanie P-M.

Les officiels présents devront prendre leur équipement personnel. Aucune dotation ne sera faite lors de ce championnat.

Droit d'engagement

Les engagements sont à régler à la Ligue Occitanie FFSS avant le début de la compétition : 5 € par compétiteur et 10 € par club.

Règlement par chèque le jour même ou par virement.

Droit à l'image

Lors de la compétition des photos et des vidéos seront prises, les nageurs de par leur inscription et le paiement de leurs engagements, autorisent la presse et les organisateurs à exploiter les images réalisées.

Information :

- Pour tout complément d'information relatif à la réglementation, s'adresser à Alain LANET : alain.lanet@orange.fr
- Pour tout enregistrement de nouvel officiel, s'adresser aux référents de zone à : officielffssoccitanie@gmail.com
- Pour tout renseignement sur l'organisation et l'hébergement, s'adresser au club support à : mnslsete@gmail.com

La commission sportive de la Ligue Occitanie P-M.

Partenaires Ligue Occitanie PM

